

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 23-175

Service : Direction de la Cohésion Sociale

Objet : Partenariat avec Mme Radhia REBAI SOLTANI du Cabinet de l'Ain, afin de mettre en place des séances d'ateliers communication pour les professionnels de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant « Caram'bole » à BENY (01370)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.214-1 et suivants et D.214-1 et suivants ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.2324-1 et suivants et R.2324-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n° 20-12 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 7^{ème} Vice-Présidente, Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD dans le domaine de l'Action Sociale et de la Petite Enfance, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision de même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

CONSIDERANT que les structures petite enfance veillent à la santé, à la sécurité, à l'épanouissement et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement ; qu'elles sont des lieux d'éveil et de prévention qui concourent à l'intégration sociale, conformément à la réglementation ;

CONSIDERANT que les découvertes multi-sensorielles participent au bon développement de l'enfant, à son éveil et à son épanouissement ;

CONSIDERANT l'opportunité de conclure un partenariat avec Mme Radhia REBAI SOLTANI du Cabinet de l'Ain pour des ateliers communication pour les professionnels de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant Caram'bole à BÉNY ;

DECIDE

DE CONCLURE un partenariat avec Mme Radhia REBAI SOLTANI du Cabinet de l'Ain, afin de mettre en place deux séances d'ateliers communication auprès des professionnels de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant « Carambole » à Bény.

Les modalités sont les suivantes :

- Les interventions seront assurées par Radhia REBAI SOLTANI ;
- Les interventions se dérouleront dans les locaux de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant Caram'bole à Bény les mardis 24 octobre 2023 et 23 janvier 2024 de 18h45 à 20h45 ;
- Les 2 séances de 2 heures se dérouleront pour un coût horaire de 170 euros. Le montant global sera de 680 euros (frais de déplacement compris).

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 21 septembre 2023.

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente

Virginie GRIGNOLA BERNARD

Déléguée à l'Action Sociale et à la Petite Enfance

